

223C0024  
FR0011950732-FS0008

4 janvier 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ELIOR GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 janvier 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 janvier 2023, indirectement par l'intermédiaire de la société Bank of America, National Association qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 1 203 000 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,70% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR GROUP sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions ELIOR GROUP détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America, National Association a précisé détenir 1 203 000 « swaps » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'au 4 janvier 2023, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.